

CONVOCATION du CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira le :

Mardi 1^{er} juillet 2025

A 20 heures 30

A la mairie de La Guerche de Bretagne.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion ;
- Rapport des décisions du Maire ;
- Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) ;
- Finances :
 - Actualisation des tarifs de restauration scolaire ;
 - Actualisation des tarifs de garderie municipale ;
 - Vote du budget annexe « Domaine de la clé des champs » ;
 - Décision modificative budgétaire n° 2 – Budget principal ;
 - Budget annexe « Domaine de la clé des champs » - Validation de la subvention d'équilibre ;
 - Local La Régalante – Mise à jour des tarifs ;
 - Admission en non-valeur ;
- Convention ACTES – Avenant ;
- Urbanisme : avis sur la révision du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ;
- Personnel communal : Modification du tableau des effectifs ;
- Affaires diverses.

Le 24 juin 2025,
Élisabeth GUIHENEUX
Maire

SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	23
Quorum :	12
Présents :	16
Représentés :	04
Votants :	20
Date de la convocation : 24 juin 2025	Date de l'affichage : 24 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le premier juillet à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Guerche-de-Bretagne, sous la présidence de Madame Élisabeth GUIHENEUX, Maire.

Présents : Elisabeth GUIHENEUX, Maire – Amand LETORT – Katia BONNANT – Mathieu VINCENT – Olivier DESPREZ – Brigitte DARRICAU – Daniel FEVRIER, adjoints – Thérèse SAUDRAIS – Pascale GRIFFON – Hervé PATY – Jean-Charles MOREAU – Idrys CLARAC – Anne TAILLANDIER – Carole LEGUENET – Lionel COSSON – Sébastien LAMY –

Excusés : Carine GERMOND pouvoir à Jean-Charles MOREAU – Brigitte GARDAN - Annie BOUSSEAU pouvoir à Olivier DESPREZ – Anthony TUAL pouvoir à Elisabeth GUIHENEUX – Eva CONTRERAS pouvoir à Idrys CLARAC - Sandrine DYLLIS -

Absent : Nicolas POIRIER -

Mme Thérèse SAUDRAIS a été élue secrétaire de séance.

N° 2025 – 63- APPROBATION du PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION – (Nomenclature : 5.2) -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 juin 2025 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 juin 2025,**
- **AUTORISE Mme le Maire ainsi que la secrétaire de ladite séance à signer le procès-verbal.**

Reçu le 7 juillet 2025 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2025 –64 - RAPPORT DES DÉCISIONS DU MAIRE – (Nomenclature : 7.10) -

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-59 du 11 juin 2020,

Madame le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises dans le cadre de sa délégation concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 90 000 € HT. Sont présentées ci-dessous les décisions prises se rapportant à la section d'investissement, ainsi que les décisions de plus de 1 000 € se rapportant à la section de fonctionnement.

Elle présente également les attributions de subventions dans le cadre du pass commerce et les ventes et renouvellements de concessions dans le cimetière communal.

Année	N°	Date	N° engagement	Objet - Fournisseur	Montant
2025	083	03/06/2025	E2025-441	Plaques bétons anti intrusions pour le cimetière - VEGAM	2 321,73 €
2025	084	04/06/2025	E2025-442	4 tabourets et un meuble bas Ecole primaire - MANUTAN	699,48 €
2025	085	04/06/2025	E2025-443	Bacs à livres, canapé, bacs transparents Ecole primaire - DELTA OUEST	564,99 €
2025	086	05/06/2025	E2025-445	Pose de 3 caveaux pour Jardin du souvenir - GUIFFAULT MARBRERIE	1 308,00 €
2025	087	05/06/2025	E2025-446	Grilles pour caveaux Jardin du souvenir - MASTER PRO RUBION	917,80 €
2025	088	05/06/2025	E2025-448	Aménagement piste cyclable Faubourg de Vitré - SIGNATURE	5 987,71 €
2025	089	05/06/2025	E2025-449	Panneaux de signalisation pour aménagement piste cyclable Faubourg de Vitré - KELIA	959,64 €

2025	090	06/06/2025	E2025-462	Produits d'entretien écoles maternelle et primaire - OBYO	1 721,09 €
2025	091	06/06/2025	E2025-463	Revêtement de sol Ecole primaire - POINT P	6 429,48 €
2025	092	06/06/2025	E2025-464	Armoire pour Local la Régalante - FERRON	430,80 €
2025	093	11/06/2025		Attribution d'une subvention dans le cadre du Pass Commerce à la SARL G2 Sports	750,00 €
2025	094	11/06/2025		Attribution d'une subvention dans le cadre du Pass Commerce à la SARL Terroirs et Amitiés	750,00 €
2025	095	12/06/2025	E2025-469	Fournitures électriques pour travaux chaufferie Ecole primaire - REXEL	1 350,17 €
2025	096	16/06/2025		Ventes et renouvellements de concessions dans le cimetière communal	
2025	097	16/06/2025		Reprise de la concession n° 4091 appartenant à la famille GUIHENEUF - BEDIER - MESLET	
2025	098	16/06/2025		Reprise de la concession n° 3155 appartenant à la famille JARDIN - BODIN	
2025	099	16/06/2025	E2025-477	Réparation système d'arrosage terrain A stade - H TUBE	1 297,92 €
2025	100	12/06/2025	E2025-468	Aménagement piste cyclable Faubourg de Vitré - PIGEON TP	42 362,40 €
2025	101	13/06/2025	E2025-471	Aménagement jardin de la motte toboggan - LUDOPARC	54 886,20 €
2025	102	16/06/2025	E2025-472	Vaisselle et entretien local La Régalante - SFPL	1 042,10 €
2025	103	20/06/2025		Vente du photocopieur Toshiba E-studio 3015 AC à la société TS Informatique	250,00 €
2025	104	20/06/2025	E2025-490	2 téléphones standard accueil Mairie - UGAP	2 091,29 €
2025	105	19/06/2025	E2025-487	Entretien des chaudières, VMC et extracteur logements Ilots rue d'Anjou - JOSEPH FOUGERES	1 911,11 €
2025	106	18/06/2025	E2025-484	Réparation véhicule Partner 3950 ZZ 35 pour défaut joint de culasse - AUTO SERVICE	2 265,40 €

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de sa délégation.

Reçu le 7 juillet 2025 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2025 – 65 - DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (D.I.A.) – (Nomenclature : 2.3.3) -

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-59 du 11 juin 2020,

Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises dans le cadre de sa délégation concernant le droit de préemption qui n'a pas été exercé sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner suivantes :

Arrivé en mairie le	Adresse du bien	Section et n° cadastre
10/06/2025	11 Faubourg d'Anjou	AP 464
16/06/2025	13 Rue Neuve	AP 119 et AP425
16/06/2025	4 rue Jean Marie de Lamennais	AW 84

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de sa délégation.

Reçu le 7 juillet 2025 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2025 – 66 - ACTUALISATION DES TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE - (Nomenclature : 7.10) -

Mme le Maire rappelle que, par délibération n° 2023-44 du 8 juin 2023, les tarifs du restaurant scolaire, à compter de l'année 2023-2024, ont été fixés comme suit :

Repas enfant (Ecole maternelle – Ecole élémentaire – Ecole La Providence)	4,00 €
Repas stagiaires de l'école La Providence	4,00 €
Repas agent communal ou intercommunal ou stagiaire intercommunal	5,55 €
Repas agent ou bénévole aidant à l'encadrement des maternelles et des élémentaires ou stagiaire communal	Gratuité
Repas enseignant et élu	6,75 €
Retraités guerchais	6,75 €
Repas n'ayant pas été réservé au préalable	Prix du repas + 2,00 €

Par délibération n° 2024-58 du 30 mai 2024, le conseil municipal a reconduit ces tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (12 voix pour ; 7 voix contre : Carine GERMOND, Brigitte DARRICAU, Pascale GRIFFON, Jean-Charles MOREAU, Idrys CLARAC, Eva CONTRERAS, Sébastien LAMY ; 1 abstention : Daniel FEVRIER),

- **FIXE les autres tarifs du restaurant scolaire à compter de l'année 2025 – 2026 comme suit :**

Repas enfant (Ecole maternelle – Ecole élémentaire – Ecole La Providence)	4,20 €
Repas stagiaires de l'école La Providence	4,20 €
Repas agent communal ou intercommunal ou stagiaire intercommunal	5,75 €
Repas agent ou bénévole aidant à l'encadrement des maternelles et des élémentaires ou stagiaire communal	Gratuité
Repas enseignant et élu	6,95 €
Retraités guerchais	6,95 €
Repas n'ayant pas été réservé au préalable	Prix du repas + 2,00 €

- **MANDATE Mme le Maire pour en informer les services concernés.**

Reçu le 7 juillet 2025 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2025 – 67 - ACTUALISATION DES TARIFS DE GARDERIE MUNICIPALE - (Nomenclature : 7.10) -

Mme le Maire rappelle que, par délibération n° 2023-45 du 8 juin 2023, les tarifs de la garderie municipale, à compter de l'année 2023-2024, ont été fixés comme suit :

Matin de 7 h 30 à 8 h 15	0,80 € (Gratuit entre 8 h 15 et 8 h 35)
Soir avec goûter	
De 16 h 45 à 17 h 30	1,60 €
De 16 h 45 à 18 h 15	2,40 €
De 16 h 45 à 19 h 00	3,20 €

Par délibération n° 2024-59 du 30 mai 2024, le conseil municipal a reconduit ces tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE de maintenir les tarifs de la garderie indiqués ci-dessus ;**
- **MANDATE Mme le Maire pour en informer les services concernés.**

Reçu le 7 juillet 2025 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2025 – 68 - VOTE DU BUDGET ANNEXE « DOMAINE DE LA CLÉ DES CHAMPS » - (Nomenclature : 7.1) -

Mme le Maire laisse la parole à Olivier DESPREZ, adjoint en charge des finances et des affaires économiques, pour la présentation de ce dossier.

Après débat, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement	20 000,00 €
Section d'Investissement	19 990,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2312-1 fixant les règles de présentation des orientations budgétaires, et L 5217-10-4 fixant le délai de présentation du projet de budget aux membres du conseil municipal,

Vu la délibération n° 2025-41 du 15 mai 2025 du conseil municipal approuvant la création du budget annexe « Domaine de la Clé des champs »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE le Budget Primitif 2025 du budget annexe « Domaine de la clé des Champs » tel que présenté ci-dessus.**

Reçu le 7 juillet 2025 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2025 – 69 - DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL - (Nomenclature : 7.1) -

Vu le code des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature M57 ;

Vu le budget primitif 2025 du budget principal approuvé par délibération n° 2025-26 du 3 avril 2025 ;
Vu la décision modificative du budget principal approuvé par délibération n° 2025-57 du 12 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **ADOpte la décision modificative n° 2 au budget primitif 2025 – Budget principal – comme suit :**

Section de fonctionnement

- DF 65821 participation budget annexe : - 20 000 €
- DF 023 virement section d'investissement : + 20 000 €

Section d'investissement

- RI 021 : Virement de la section de fonctionnement : + 20 000 €
- DI 276341 Autres créances immobilisées : + 20 000€

Reçu le 7 juillet 2025 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2025 – 70 - BUDGET ANNEXE « DOMAINE DE LA CLÉ DES CHAMPS » - VALIDATION DE LA SUBVENTION D'ÉQUILIBRE – (Nomenclature : 7.5) -

Vu le budget primitif 2025 du budget principal, approuvé par délibération n° 26-2025 du 3 avril 2025,
Vu le budget primitif 2025 du budget annexe « Domaine de la Clé des champs » approuvé par délibération n° 2025 - 68 du 1^{er} juillet 2025,
Considérant la nécessité de verser du budget principal vers le budget annexe « Domaine de la Clé des champs » les crédits nécessaires pour engager les études,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE le versement de la somme de 19 990 € du budget principal vers le budget annexe « Domaine de la clé des champs » ;**
- **AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Reçu le 7 juillet 2025 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2025 – 71 - LOCAL LA RÉGALANTE – MISE A JOUR DES TARIFS – (Nomenclature : 7.10) -

Vu la délibération n° 42-2025 du 15 mai 2025 approuvant la création d'un tarif de location de 60,00 € du local de La Régalante, taxe de séjour non comprise.
Considérant que le logiciel de réservation n'est pas en mesure de définir un coût de location comprenant la taxe de séjour,
Considérant la demande effectuée auprès du prestataire visant à corriger cette impossibilité,
Considérant le coût de la taxe de séjour se limitant à 0,77 € par jour et par adulte,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE de modifier le tarif de location du local de La Régalante et de porter à 60 € la nuitée, taxe de séjour incluse,**
- **PRÉCISE que cette clause d'inclusion sera revue lorsque le logiciel permettra l'addition de la taxe de séjour,**
- **AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Reçu le 7 juillet 2025 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2025 – 72 - ADMISSION EN NON VALEUR – (Nomenclature : 7.10) -

Les poursuites engagées par la Trésorerie de Vitré pour recouvrer les dettes suivantes n'ayant pas abouti, la Trésorerie demande l'admission en non-valeur de titres émis sur la période de 2022 à 2024 qui seront pris en charge par le budget communal sur le crédit ouvert au compte 6541. Ces titres sont répartis comme suit :

Débiteur	Objet de la dette	Montant	Imputation
24 débiteurs	Restaurant scolaire : 48 titres	1284,11 €	7067-251/281
15 débiteurs	Garderie scolaire : 15 titres	76,73 €	7067-4221
15 débiteurs	Nettoyage voie publique suite dépôt sauvage ordures ménagère : 18 titres	900,00 €	70878-813/7222
	Total	2 260,84 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par 16 voix pour et 4 abstentions (Idrys CLARAC, Eva CONTRERAS, Hervé PATY et Sébastien LAMY),

- **VALIDE les créances en non-valeurs indiquées ci-dessus ;**
- **MANDATE Mme le Maire ou son représentant pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Reçu le 7 juillet 2025 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2025 – 73 - CONVENTION ACTES : AVENANT n° 3 – (Nomenclature : 7.10) -

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 avril 2008 portant sur la validation de la dématérialisation de la transmission des actes légaux auprès de la Préfecture d'Ille et Vilaine,
Vu la délibération n° 2012-59 en date du 27 mars 2012 approuvant l'avenant n° 1 à ladite convention,
Vu la délibération n° 2016-106 en date du 29 juin 2016 approuvant l'avenant n° 2 à la convention et portant sur le changement de tiers de télétransmission,
Considérant la nécessité d'un nouvel avenant fixant les modalités de télétransmission des documents budgétaires au format XML des CFU 2025 et BP 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **VALIDE l'avenant n° 3 annexé ci-après à la convention de télétransmission des actes en Préfecture d'Ille-et-Vilaine,**
- **AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer ledit avenant.**

Reçu le 7 juillet 2025 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2025 – 74 - URBANISME - AVIS SUR LA RÉVISION DU SAGE – (Nomenclature : 8.4) -

Mme le Maire laisse la parole à Amand LETORT, adjoint en charge de la voirie et des espaces verts, délégué au syndicat « Eau des portes de Bretagne », pour la présentation de ce dossier.

Il indique que :

Par délibération en date du 21 mars 2025, la Commission Locale de l'Eau a validé le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Vilaine.

Conformément à l'article R.212-39 du code de l'environnement, le projet de SAGE est soumis pour avis dans un premier temps dans le cadre d'une consultation administrative (de mars à août 2025), puis sera soumis à l'automne à la consultation du public par voie électronique.

À l'occasion du Bureau d'Agglomération du 26 mai dernier et après échanges entre les élus présents, il a été proposé que chaque commune puisse délibérer vers une position convergente pour ce qui relève du volet sur lequel Vitré Communauté est compétente (GEMAPI, Eau et Assainissement) et telle qu'elle sera par ailleurs proposée au prochain Conseil d'Agglomération du 10 juillet et selon les termes suivants :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ (15 voix pour, 5 absentions : Hervé PATY, Thérèse SAUDRAIS, Brigitte DARRICAU, Daniel FEVRIER, Anne TAILLANDIER),

- **EMET un avis réservé sur le projet de SAGE Vilaine tel que présenté,**
- **PORTE à l'attention de la CLE (Commission Locale de l'Eau) les observations et demande suivantes :**

- **Réserve sur l'interdiction des herbicides maïs sur les secteurs à risque érosion des Aires d'Alimentation des Captages au titre des pesticides (règle n° 1) :**
 - **Préalablement à l'interdiction, réalisation d'une étude d'impact économique pour le secteur agricole et détermination des modalités de financement,**
- **Réserve sur le délai d'application de cette interdiction fixé aujourd'hui à 3 ans :**
 - **Ajustement du délai de 3ans en fonction des conclusions de l'étude d'impact,**
- **Réserve sur la mise en place de la bande des 20 mètres prévues à la règle n° 7, sur les secteurs hors tête de bassin versant :**
 - **Proposition d'inscrire une bande de 10m sur l'ensemble du territoire (sans différenciation sur la localisation tête de bassin/hors tête de bassin) ».**

Reçu le 7 juillet 2025 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

N° 2025 – 75 - PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS – (Nomenclature : 4.2.1) -

Mme le Maire précise que, dans le cadre de l'organisation des services et du déroulé de carrière des agents, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs afin de créer divers postes.

En contrepartie, il sera proposé au prochain Comité Social Territorial (CST) la suppression :

- D'un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe 35 h (à compter du 01/09/2025)
- D'un poste d'adjoint d'animation 25h (à compter du 01/09/2025)
- D'un poste d'adjoint administratif 33 h 30 (à compter du 01/07/2025)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **DÉCIDE de créer les postes suivants :**

Service	Poste à créer	Motif	Date d'effet
Administratif	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe 33 H 30	Avancement de grade	01/07/2025
Restaurant	Adjoint technique 32 H	Nomination agent contractuel	01/09/2025
Entretien	Adjoint technique 25 H	Nomination agent contractuel	01/09/2025
Périscolaire	Adjoint technique 10 H	Nomination agent contractuel	01/09/2025
Périscolaire	Adjoint d'animation 35 H	Régularisation heures complémentaires	01/09/2025

- **AUTORISE Mme le Maire à procéder aux nominations.**

Reçu le 7 juillet 2025 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire informe l'assemblée qu'à ce jour, 60 candidatures ont été réceptionnées pour le poste d'animateur du patrimoine.

Elle indique également que le magasin NOZ et l'enseigne « Bouquet Délice » sont actuellement fermées en raison de fissures sur le bâtiment. Un arrêté de mise en sécurité va être rédigé. La fleuriste a transféré son activité au 26 rue de Nantes.

Elle rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement de l'avenue du Général Leclerc. L'Architecte des Bâtiments de France souhaite supprimer du stationnement sur cette voie. Après échange au sein de l'assemblée et compte tenu de l'ouverture du restaurant « Les quatre garçons », il est proposé de réétudier le projet.

Brigitte DARRICAU indique que la médiathèque cumule une quantité importante de documents (principalement des livres) qui ne sont pas conservés dans ses collections. La médiathèque ne disposant plus de régie, elle ne peut les vendre. Ils seront donc donnés à deux associations : l'espace jeunes du centre social et l'association « La Klik » de Rannée qui va organiser un spectacle de Noël pour les enfants de Rannée et La Guerche.

Elle indique également que le spectacle de rue avec la compagnie « Guimo Swiiing » du samedi 5 juillet, prévu sur la place Charles de Gaulle, sera déplacé au jardin public, compte-tenu des fortes chaleurs annoncées.

Elle rappelle que, cette année, l'harmonie de Rannée n'étant pas disponible le 14 juillet, il n'y aura donc pas de commissaire pour barrer les rues, sauf pour la traversée du Grand Mail.

Daniel FEVRIER remercie les associations et les bénévoles présents lors du forum des 27 et 28 juin 2025.

Anne TAILLANDIER fait part des bons retours reçus lors de l'inauguration de la classe orchestre le 20 juin dernier.

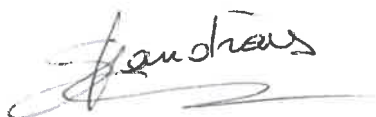
Fin de la réunion à 22 heures 45

LISTE RÉCAPITULATIVE DES DÉLIBÉRATIONS

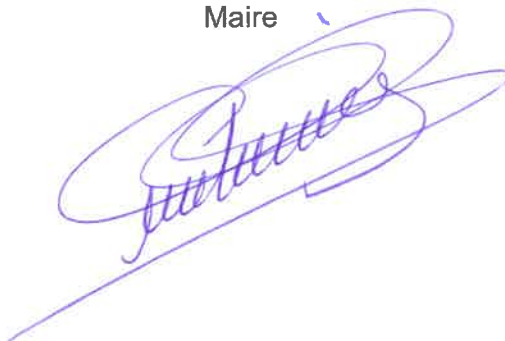
N° de la délibération	Nomenclature	Libellé de la délibération
2025 – 63	5.2	Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
2025 – 64	7.10	Rapport des décisions du Maire
2025 – 65	2.3.3	Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)
2025 – 66	7.10	Finances - Actualisation des tarifs de restauration scolaire
2025 – 67	7.10	Finances - Actualisation des tarifs de garderie municipale
2025 – 68	7.1	Finances - Vote du budget annexe « Domaine de la clé des champs »
2025 – 69	7.1	Finances - Décision Modificative budgétaire n° 2 – Budget principal
2025 – 70	7.5	Finances - Budget annexe « Domaine de la clé des champs » - Validation de la subvention d'équilibre
2025 – 71	7.10	Finances - Local La Régalante – Mise à jour des tarifs
2025 – 72	7.10	Finances - Admission en non-valeur
2025 – 73	7.10	Convention ACTES : Avenant n° 3
2025 – 74	8.4	Urbanisme – Avis sur la révision du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)
2025 – 75	4.2.1	Personnel communal – Tableau des effectifs

Présents : Elisabeth GUIHENEUX, Maire – Amand LETORT – Katia BONNANT – Mathieu VINCENT – Olivier DESPREZ – Brigitte DARRICAU – Daniel FEVRIER, adjoints – Thérèse SAUDRAIS – Pascale GRIFFON – Hervé PATY – Jean-Charles MOREAU – Idrys CLARAC – Anne TAILLANDIER – Carole LEGUENET – Lionel COSSON – Sébastien LAMY –

Thérèse SAUDRAIS
Secrétaire de séance



Élisabeth GUIHENEUX
Maire



Mis en ligne le 22 SEP. 2025
Par Élisabeth GUIHENEUX